

LE CŒUR HISTORIQUE SE TRANSFORME AVEC L'ARRIVÉE DU TRAM

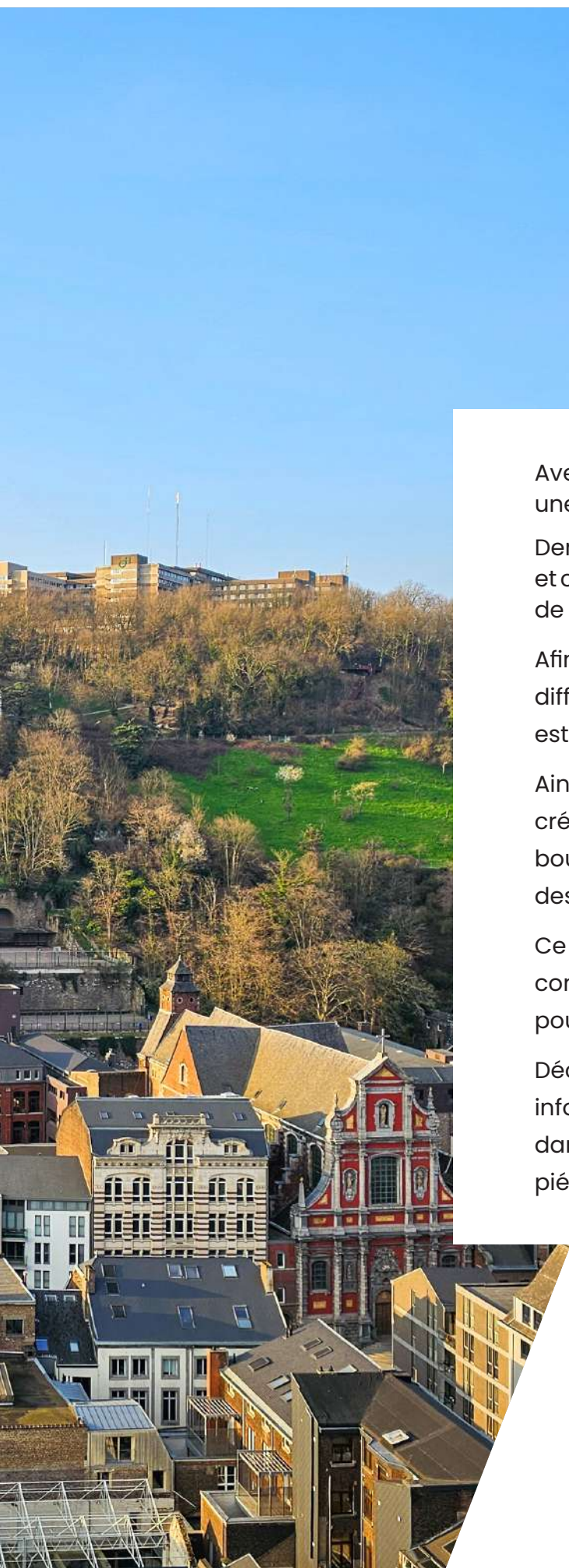


Index

Introduction	4-5
Principaux enjeux	6
Les grands principes de la mise en piétonnier	7
La mobilité pour accéder au cœur historique	8
Les contrôle d'accès du piétonnier du cœur historique	9
Cœur historique : du lundi au samedi - Plan	10-11
Cœur historique : le dimanche - Plan	12-13
Une nouvelle politique de stationnement pour le cœur historique	14-15
Pour les livraisons	16-17
Livraisons : du lundi au samedi - Plan	18-19
Les cyclistes	20
Le ramassage des déchets	20
Les travaux, les déménagements, les demandes exceptionnelles d'occupation de la voie publique	21







Avec l'arrivée du tram, le cœur historique connaît une profonde mutation.

Densément habité, pôle économique, touristique et culturel majeur, le quartier accueille également de très nombreux établissements scolaires.

Afin d'assumer et de mettre en valeur ces différentes fonctions, la mobilité dans le quartier est entièrement repensée.

Ainsi, un vaste piétonnier est mis en place et créera désormais une quasi-continuité entre les boulevards de l'axe Avroy-Sauvenière et la place des Déportés.

Ce sont aussi des bords de Meuse à nouveau connectés au cœur historique et transformés pour les habitants.

Découvrez dans ce fascicule toutes les informations pratiques sur la vie quotidienne dans le cœur historique avec l'arrivée du tram : piétonnisation, stationnement, livraisons...

Principaux enjeux

Valoriser les aménagements du projet tram et les étendre à l'échelle du quartier

La rue Féronstrée, la place du Marché, la rue de Bex, la rue de la Cité, la place des Déportés, les quais de Meuse... autant d'espaces transformés de façade à façade au profit du quartier. L'enjeu est donc de soutenir et compléter la dynamique créée par le tram, à l'échelle du quartier.

Assurer un fonctionnement optimal du tram

Même s'il roulera plus lentement dans le cœur historique, le tram doit rester performant sur l'ensemble de son tracé. C'est pourquoi des aménagements sont prévus pour éviter tout blocage de tram.

Garantir du stationnement pour les riverains

Les aménagements de voiries ont pour conséquence une diminution du nombre de places de stationnement. Une nouvelle politique de stationnement est mise en place, prioritairement en faveur des habitants, via

la création de plus de 220 emplacements réservés aux riverains. Bien sûr, chaque riverain disposant d'un garage doit pouvoir y accéder.

Organiser les livraisons

Dans ce quartier très commerçant, les livraisons doivent bien entendu rester possibles. Différentes formules seront proposées sur l'ensemble du quartier, en plus des heures d'ouverture aux véhicules du piétonnier.

Adapter les accès aux parkings publics

Le schéma de circulation devra garantir un accès 24h/24h aux parkings publics, y compris le dimanche.

Tenir compte de la Batte

Avec la Batte dominicale, le tram circule à double sens sur l'axe Féronstrée. Des mesures particulières seront prises à la fois pour assurer l'attractivité du quartier, mais aussi la sécurité de tous les usagers.



Les grands principes de la mise en piétonnier

Généralités

Le principe est bien entendu d'en réserver l'accès aux piétons, sauf exceptions. A Liège, tous les piétonniers sont aussi accessibles aux cyclistes qui doivent descendre de leur bicyclette lorsque la densité de circulation des piétons rend difficile leur passage.

Certaines catégories de véhicules peuvent également y circuler sans contrainte horaire : les véhicules prioritaires, de surveillance (pompier, police, ambulance), d'entretien, de ramassage des déchets, mais aussi les propriétaires ou locataires de garages situés à l'intérieur de la zone piétonne. Ces véhicules doivent faire l'objet d'une autorisation préalable, afin d'être identifiés individuellement dans une base de donnée qui garantira leur droit d'accès.

A des heures strictement déterminées (9h00 à 11h30), le piétonnier est également accessible pour les livraisons et plus généralement pour charger ou décharger des marchandises, des biens ou des personnes.

En cas d'absolue nécessité ou pour cause de travaux, des accès temporaires peuvent être délivrés par la Police.

Dans tous les cas, les conducteurs qui sont admis à y circuler doivent le faire à l'allure du pas, ils doivent céder le passage aux piétons et au besoin s'arrêter. Ils ne peuvent mettre les piétons en danger ni les gêner. Le stationnement est strictement interdit dans un piétonnier.

Attention, le tram reste prioritaire sur tous les modes de déplacement, y compris le piéton.

Les rues dans lesquelles le tram circule

Dans le cœur historique, les rues dans lesquelles le tram circule bénéficieront toutes du statut de piétonnier. Il s'agit de la rue de Bex, rue Féronstrée, rue de la Cité et place du Marché.

Les autres rues du cœur historique

Afin de rendre homogène la piétonnisation du cœur historique avec l'arrivée du tram, d'autres rues où le tram ne circule pas sont mises en piétonnier : rue des Mineurs, rue des Airs, rue de la Rose, rue du Pont, rue de la Violette, rue Hongrée, Potiérue, rue St-Thomas, rue Pied-du-Pont-des-Arches, place St-Barthélemy, rue St-Barthélemy, rue des Brasseurs et rue de la Poule.

Elles viennent ainsi compléter le vaste piétonnier du centre-ville, qui s'étendra désormais de la place des Déportés jusqu'aux boulevards, entrecoupé seulement par l'axe de la nationale 3.

La mobilité pour accéder au cœur historique

Le cœur historique reste bordé de voiries accessibles à tout moment.

Ces voiries forment une double boucle, avec pour axes principaux les quais (sauf le dimanche) et la rue Hors Château, reliés par les rues Saint-Jean Baptiste et Velbruck.

D'autres rues restent également circulables à tout moment : la rue Léopold, la rue des Aveugles, la rue de la Résistance, la rue du Potay, la rue et la place Crève-Cœur, la rue Delfosse et la rue du Palais.



Les contrôles d'accès du piétonnier du cœur historique

En pratique

Le piétonnier du cœur historique est organisé comme tout autre piétonnier de la Ville de Liège. **En raison de la présence du tram, l'accessibilité aux véhicules du piétonnier est limitée de 9h à 11h30 (en dehors des heures de pointe du tram).**

Des bornes d'accès seront disposées aux différentes entrées et sorties.

Quand les bornes sont relevées, les personnes autorisées disposent d'un badge personnel pour entrer ou sortir.

Comment obtenir un badge ?

Les personnes propriétaires ou locataires d'un parking individuel privé dans le périmètre du piétonnier pourront faire la demande d'un badge au **Commissariat de quartier** (Rue de la Régence 55 - 4000 Liège).

Quant aux rues dans lesquelles le tram circule, elles ne peuvent pas être équipées de bornes puisque le passage du tram doit rester libre. Des caméras seront disposées aux entrées afin de lire automatiquement les plaques minéralogiques des véhicules. Les personnes autorisées à accéder à tout moment à la zone seront invitées à renseigner l'immatriculation de leur véhicule.

Autrement dit, en dehors du créneau 9h-11h30, tout véhicule qui entrera dans le périmètre sans autorisation préalable sera automatiquement verbalisé.

En semaine et le samedi

Pour tous les véhicules, il sera interdit de traverser la station tram « Féronstrée ».

Les véhicules qui entrent dans la rue Féronstrée du côté de la rue des Aveugles devront sortir par la rue Hongrée, la rue St-Thomas ou la rue St-Georges (dans le sens de circulation du tram).

Les véhicules qui entrent par la rue Velbruck ou la rue St-Jean Baptiste devront sortir par Potiérue, la rue des Mineurs, la rue du Pont, la rue de la Violette (dans le sens de circulation du tram).

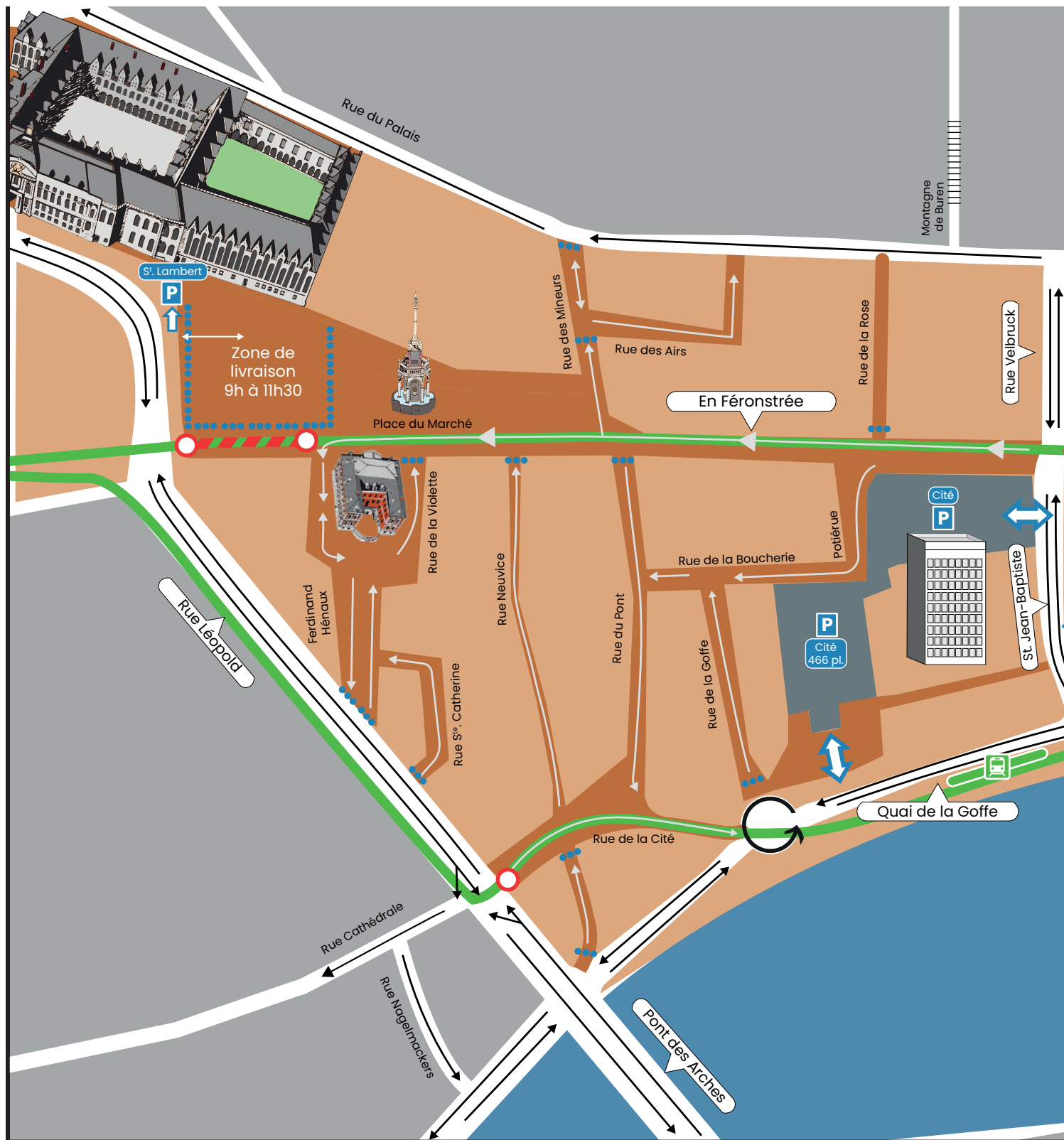
Le dimanche

La circulation est strictement interdite sur la rue Féronstrée, la place du Marché et la rue de Bex.

Des dispositions particulières seront prises pour les propriétaires ou locataires d'un garage situé dans le piétonnier.

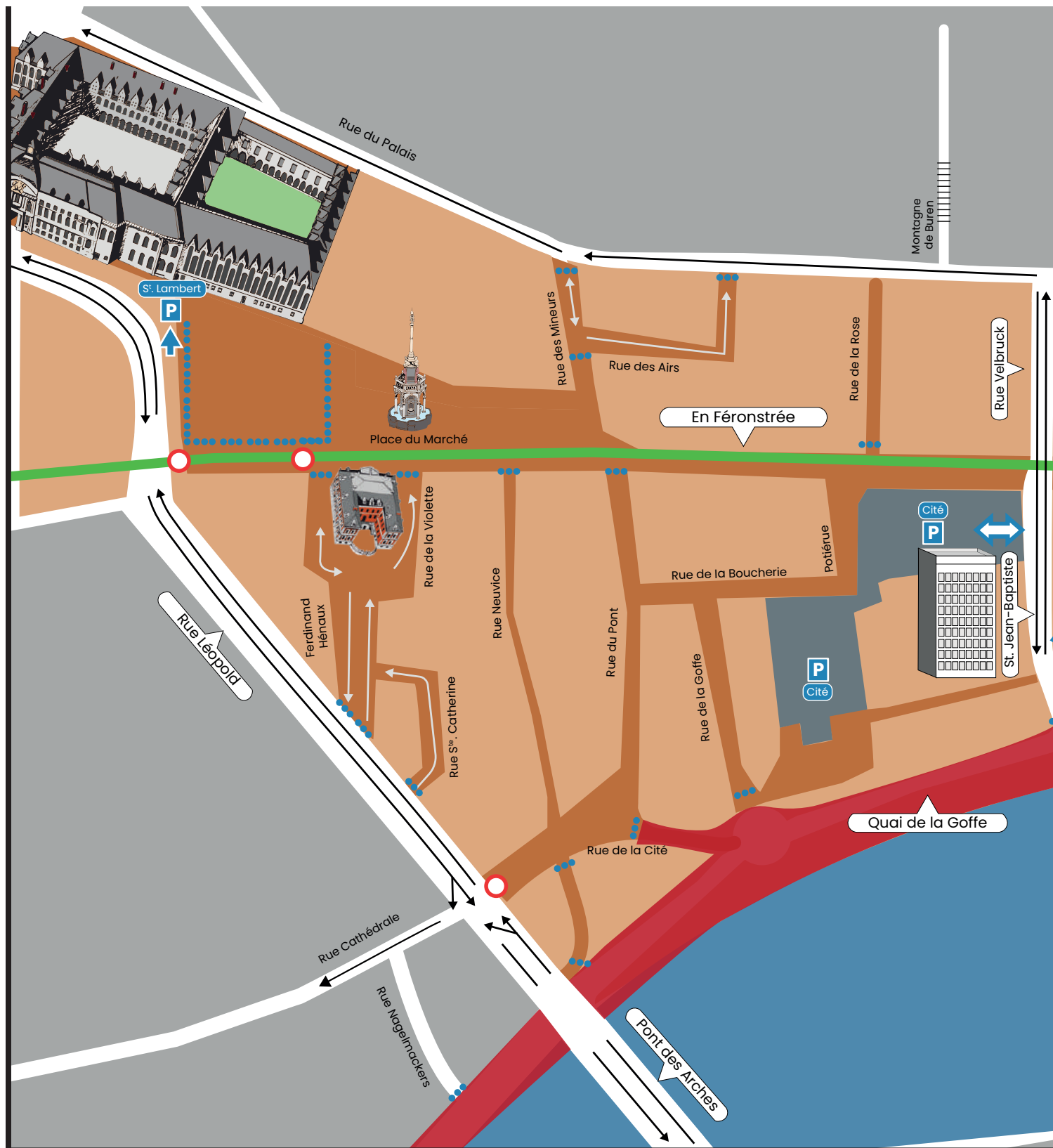


Plan de circulation avec le tram





Plan de circulation avec le tram





Une nouvelle politique de stationnement pour le cœur historique

Pour les riverains

Une nouvelle politique de stationnement est instaurée dans le cœur historique où il n'y aura plus de places payantes (horodateurs).

Avec la création de 220 places riverains, la priorité est de protéger au maximum les riverains domiciliés à Liège. A partir du 1^{er} juillet 2024, un nouveau découpage des zones riverains couvrira l'entièreté du territoire communal. Le cœur historique sera identifié par la lettre G.

Chaque ménage pourra bénéficier de 3 abonnements riverains gratuitement.

J'ai déjà un abonnement riverain, dois-je m'inscrire à nouveau afin d'être dans la banque de données ?

Tant que votre situation ne change pas (changement d'adresse, changement de la propriété du véhicule...), l'autorisation que vous avez reçue reste valable, sans limitation dans le temps. Aucune formalité avec les nouvelles zones ne sera nécessaire.

Je suis riverain et je souhaite introduire une demande d'autorisation de stationnement sur place riverain, comment dois-je procéder ?

Il vous suffit d'effectuer votre démarche en ligne afin d'être inscrit dans la banque de données et d'éviter toute sanction lors du passage de la scancar.

Rendez-vous sur l'e-guichet de **liege.be** <https://e-guichet.liege.be/>

Le respect et la protection des places riverains est un axe de travail prioritaire pour la Ville et la Police. Afin de dissuader le plus drastiquement possible la fraude, la redevance pour stationnement illicite sur

les places riverains sera significativement augmentée à partir du 1^{er} juillet 2024 : 80 € au lieu de 40 €.

Pour les personnes souffrant d'un handicap

Pour les personnes handicapées, 16 places sont disponibles et réparties sur les voiries où la circulation reste autorisée.

Comment en disposer ?

Afin de vous permettre de stationner gratuitement sur les places mises à votre disposition, votre inscription au sein de nos services est nécessaire.

Rendez-vous sur l'e-guichet de **liege.be** <https://e-guichet.liege.be/> pour introduire votre demande. Vous pouvez également prendre rendez-vous auprès du service social pour introduire votre demande via téléphone **+32(0)4.221.84.20** ou par mail à **service.social@liege.be**

Pour les parents et tuteurs

De nombreuses écoles sont implantées dans le cœur historique. Le tram offrira une alternative particulièrement attractive pour les écoliers et les étudiants. Pour la dépose et reprise en toute sécurité des enfants à proximité immédiate des écoles, 11 places Kiss & Ride (15 minutes gratuites de 7h00 à 18h00 du lundi au samedi) sont disponibles.

Pour ceux qui ne disposent pas de voiture personnelle

Beaucoup d'habitants n'ont pas de voiture personnelle mais peuvent en avoir besoin ponctuellement. Le quartier est déjà équipé d'une station de véhicules partagés, située

rue de la Résistance. Elle rencontre un grand succès. Une seconde station de véhicules partagés sera installée rue Hors-Château.

Les autres possibilités de stationnement pour les usagers du cœur historique

Les P+R

Le cœur historique sera desservi par 3 stations tram, connectées aux deux grands P+R à Sclessin (665 places) et Bressoux (771 places). Ce dernier est accessible en 8 minutes de tram depuis le cœur historique.

Les parkings privés

La Ville de Liège a mis en place un système de jalonement dynamique avec les gestionnaires de parkings privés. Un affichage de la disponibilité en temps réel disposé à des points stratégiques de la ville permet de trouver une des 8.625 places disponibles à Liège. L'application "Liège en poche" vous permet également de choisir le parking le plus proche en fonction de votre localisation.

Le parking Cité

Le parking Cité va prochainement être relié en sous-sol au parking de l'immeuble de bureau Féronstrée 54 et former une seule unité de parking. Un nouvel accès est en cours de création rue St-Jean Baptiste et permettra de fermer définitivement l'accès par la rue de la Boucherie.

Accès :

- entrée et sortie par le quai de la Batte (du lundi au samedi)
- entrée et sortie par la rue St-Jean Baptiste (du lundi au dimanche)

Le parking St-Georges

Un nouvel accès est en cours de création rue St-Jean Baptiste.

Accès :

- entrée par le quai de la Batte (du lundi au samedi)
- entrée et sortie par la rue St-Jean Baptiste (du lundi au dimanche)



Pour les livraisons

Vu la densité commerciale, les livraisons font l'objet d'une attention particulière et diverses possibilités sont proposées pour faciliter la vie des commerçants.

Il faut tenir compte de la circulation du tram aux heures de pointes (avant 9h00) où la fréquence est plus importante et impose de minimiser les interférences possibles.

C'est pourquoi, dans toutes les rues du piétonnier du cœur historique, **les livraisons sont autorisées de 9h00 à 11h30 du lundi au samedi**. Durant cette période, les bornes du piétonnier sont baissées et les caméras de lecture automatique des plaques minéralogiques des véhicules sont coupées.

Une seule interdiction est permanente : pour tous les véhicules, et en toutes circonstances, il sera interdit de circuler et de traverser la station tram « Féronstrée ».

Les véhicules qui entrent dans la rue Féronstrée du côté de la rue des Aveugles devront sortir par la rue Hongrée, la rue St-Thomas ou la rue

St-Georges (dans le sens de circulation du tram).

Les véhicules qui entrent par la rue Velbruck ou la rue St-Jean Baptiste devront sortir par Potiérue, la rue des Mineurs, la rue du Pont, la rue de la Violette.

Rues piétonnes dans lesquelles le tram circule

Les livreurs devront faire preuve d'une vigilance particulière dans les rues dans lesquelles le tram circule : **l'arrêt est strictement interdit sur ou à proximité immédiate des rails du tram**. Cette zone est matérialisée par de légères bordures de part et d'autre des rails.

Dans les parties plus larges de la rue En Féronstrée, 5 zones sont identifiées pour aider les livreurs à s'arrêter en dehors du gabarit de circulation du tram.





Rues piétonnes dans lesquelles le tram ne circule pas

Dans les autres rues du piétonnier dans lesquelles le tram ne circule pas, le livreur peut s'arrêter où il le souhaite, en respectant le code de la route et bien sûr les sens de circulation dans des voiries la plupart étroites.

Quatre grandes zones de livraison indépendantes du tram

Quatre grandes zones de livraison sont accessibles de 9h00 à 11h30 du lundi au samedi et indépendantes du tram :

- Zone Tivoli (accès via place St-Lambert, sous réserve d'événement)
- Zone Ferdinand Hénau (accès via rue Léopold, derrière l'Hôtel de Ville)
- Zone Saint-Barthélemy (accès via place Crève-Cœur)
- Zone Saint-Georges (accès via le quai de la Batte, sauf le dimanche)

Autres rues à circulation générale

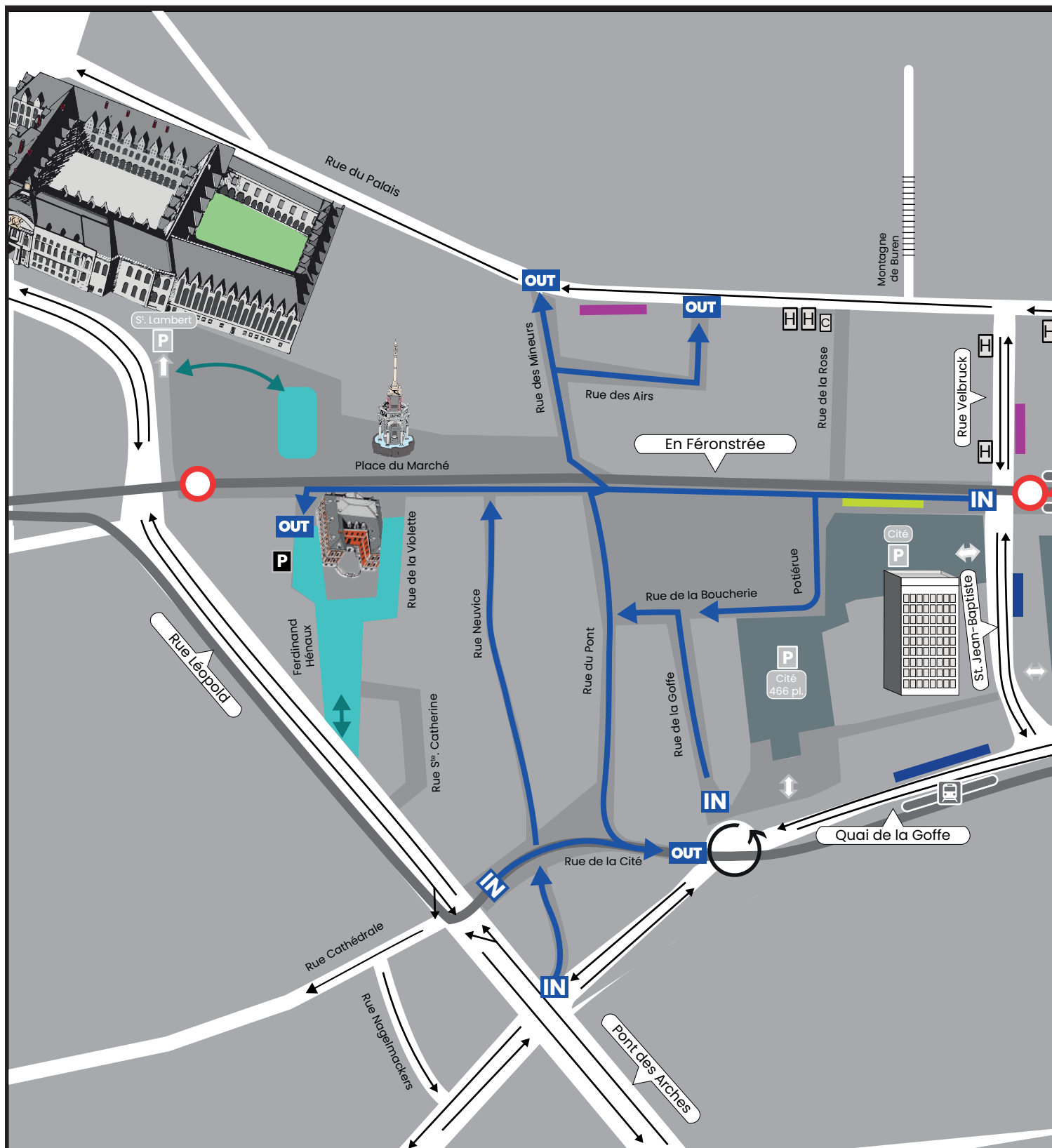
En dehors du piétonnier, 16 places Shop & Drive sont prévues pour faciliter la dépose ou reprise de marchandises et des personnes. Elles proposent 30 minutes gratuites de 8h00 à 18h00 du lundi au samedi.

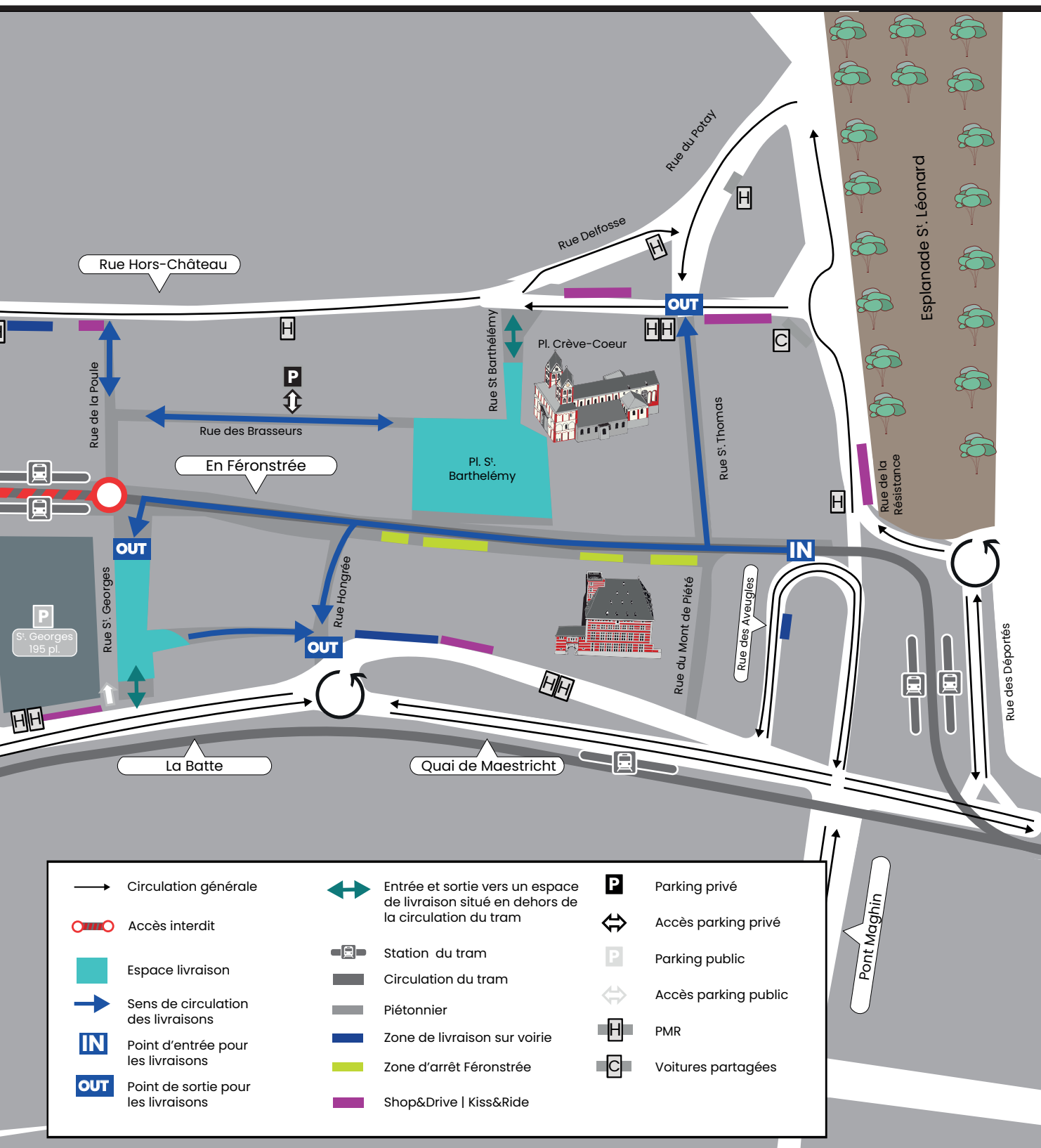
Cinq zones de livraisons sont également proposées :

- Quai de la Goffe
- Quai de Maestricht
- Rue des Aveugles
- Rue St-Jean Baptiste
- Rue Hors Château

Livraisons : du lundi au samedi (9h à 11h30)

Sens de circulation des livraisons à l'horizon du tram





Les cyclistes

Pour rouler

Les aménagements et mesures proposés vont également permettre aux cyclistes de rouler de manière confortable et continue.

Sur les quais, des aménagements cyclables continus constitueront une véritable colonne vertébrale du réseau cyclable. Cet espace est réservé aux cyclistes et aux piétons, avec des zones affectées à chaque catégorie d'usagers.

Plusieurs traversées permettent de rejoindre le cœur historique, à hauteur de la rue de la Cité, de la rue St-Jean Baptiste, de la rue Hongrée et de l'esplanade des Déportés.

Le piétonnier du cœur historique, avec une longueur cumulée d'environ 3 kilomètres, sera aussi accessible aux cyclistes. En cas de très grande densité de piétons, il est demandé aux cyclistes de descendre de leur bicyclette afin de respecter les usagers les plus faibles.

Pour s'arrêter

Le cœur historique dispose de 34 zones équipées d'arceaux pour un total de 135 arceaux. Les équipements continuent en fonction des demandes.

Le système Bikeep, rue de la Boucherie, offre 10 places sécurisées.

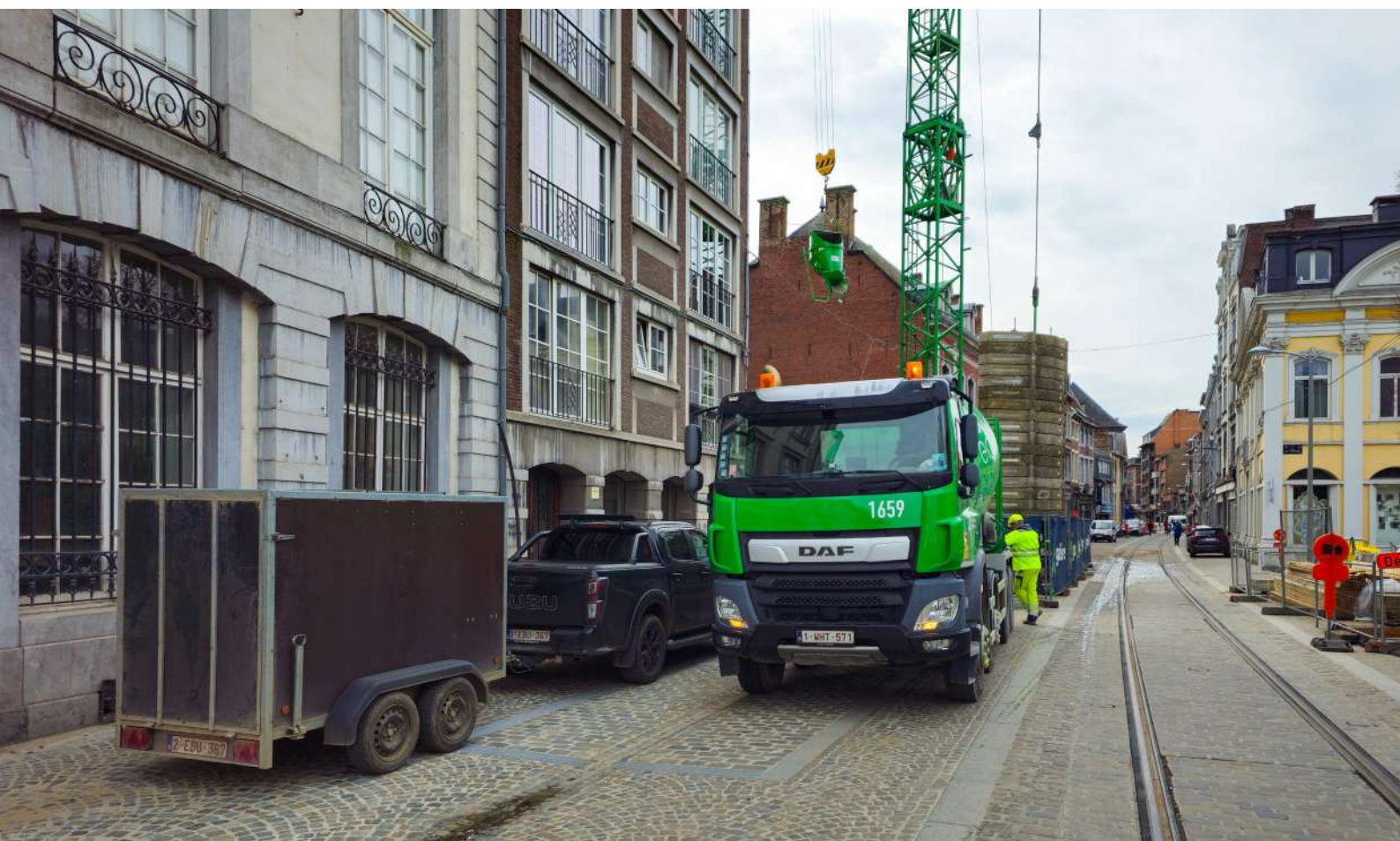
Deux box vélos sont actuellement disponibles pour les riverains et un troisième sera implanté en 2024.

Le ramassage des déchets

Le ramassage des déchets est prévu en dehors des heures de pointe.

Durant cette tranche horaire, le tram a une fréquence de 10 à 15 minutes qui permet aux équipes des sociétés de ramassage d'assurer leur travail.

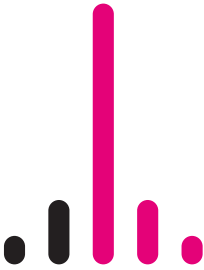




Les travaux, les déménagements, les demandes exceptionnelles d'occupation de la voie publique

La vie du quartier continue. Les demandes particulières feront l'objet d'une analyse par les services de Police pour la délivrance des conditions d'une permission de voirie (pour effectuer des travaux) ou d'une permission d'occupation de la voie publique (container, grue...).





Liège

Une ville, un esprit.

Éditeur responsable : Direction stratégie et développement | Potiérue 5 - 4000 Liège

Impression : Imprimerie Ville de Liège

www.liege.be     

